

**Appel à mobilisation**  
**Journées Européennes du Patrimoine**  
**21 et 22 septembre 2019**

**Thématique : *Patrimoine des arts et divertissements***  
**Date limite de réponse : 03 mai 2019**

Événement à caractère national, les Journées européennes du patrimoine constituent un temps fort dédié à la découverte des patrimoines. Rendre accessible le patrimoine au plus grand nombre, mais aussi le faire découvrir autrement, telle est la vocation première de la manifestation. Au regard du succès rencontré lors des éditions précédentes, la Ville de Pau reconduit son appel à mobilisation à l'intention des acteurs culturels du territoire, afin de proposer une programmation de qualité, variée et originale.

**Thème national : *Patrimoine des arts et divertissements***

Pour la 36<sup>e</sup> édition des Journées européennes du Patrimoine, la thématique nationale invite à découvrir une nouvelle facette du patrimoine, celle du divertissement. A travers une approche renouvelée, il s'agit de mettre en valeur des lieux et des activités variées qui ont, de tout temps, permis aux hommes de se distraire et de s'évader de leur préoccupation quotidienne.

Des salles et lieux de spectacle dédiés à l'art théâtral, lyrique, musical, cinématographique, à la danse ou aux arts du cirque...., à travers leurs édifices, leurs pratiques performatives et leurs usages contemporains, **les arts du spectacle** sont un patrimoine vivant, à voir ou revoir sous une lumière nouvelle. Ces journées ont vocation à aussi mettre en exergue **les pratiques festives** ainsi que les **jeux traditionnels** et les **pratiques physiques**, accueillies par les ensembles sportifs : tout un patrimoine culturel immatériel, d'une extraordinaire variété, sauvegardée et transmise aujourd'hui.

A Pau, ce patrimoine des arts et des divertissements trouve son expression à travers des édifices présents dans le paysage urbain et des pratiques collectives, issues de l'histoire de la ville et de son territoire. Des édifices de spectacles aux pratiques festives traditionnelles en passant par les équipements et activités sportives, c'est toute l'histoire et la mémoire de la ville qui est convoquée dans sa richesse et sa diversité.

Plusieurs axes peuvent être déclinés :

- les lieux de spectacle comme les théâtres, les kiosques à musique, les salles de spectacle et de cinéma
- le patrimoine des fêtes et des jeux à travers le patrimoine culturel immatériel
- le patrimoine des sports, de Pau « Reine des sports » aux pratiques sportives traditionnelles et contemporaines.

Au-delà de la découverte de sites et d'édifices, il s'agira de mettre en avant des actions de médiation renouvelées pour découvrir autrement les patrimoines, et favoriser la mixité des publics (familles, intergénérationnel, personnes en situation de handicap...). Cette édition est ainsi l'occasion d'imaginer d'autres formules pour comprendre et vivre le patrimoine aujourd'hui (visites théâtralisées, visites-témoignages menées par les habitants d'un quartier, visites "participatives", jeux...).

Seront ainsi valorisées les pratiques de participation des publics dans la rencontre avec ces patrimoines, les formes de médiation interactives, ludiques et festives afin de faire de ces journées du patrimoine un temps fort où se conjuguent cultures, patrimoines et divertissements.

## Structuration de la programmation

La manifestation est organisée aux dates suivantes :

**Samedi 21 septembre**  
**et**  
**Dimanche 22 septembre**

### La journée dédiée aux scolaires : le vendredi 20 septembre

La journée dédiée aux scolaires fait l'objet d'une programmation spécifique, dans le cadre du dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) mis en place par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour l'année scolaire 2019-2020.

## Objectifs de l'appel à mobilisation pour les Journées du patrimoine

- Faire découvrir des lieux privés ou publics habituellement non ouverts à la visite
- Proposer un programme cohérent de visites et d'animations adaptés à différents lieux patrimoniaux (visites, parcours et circuits dans la ville, expositions...)
- Croiser les disciplines pour regarder le patrimoine sous un angle différent
- Favoriser la rencontre avec les professionnels du patrimoine, les métiers et les savoir-faire
- Favoriser la mixité des publics et l'appropriation de l'événement par tous les habitants de la ville (familles, jeune public, personnes en situation de handicap...)
- Fédérer les acteurs culturels publics, associatifs et privés du territoire autour de cet événement et de la thématique annuelle
- Soutenir et valoriser les ressources et les dynamiques à l'œuvre sur le territoire
- Favoriser l'innovation et la créativité autour de la mise en valeur du patrimoine
- Proposer des animations libres et gratuites

## Vous souhaitez participer à l'événement

Tout partenaire souhaitant participer devra remplir et remettre la fiche de candidature en pièce jointe.

- **Vous êtes gestionnaire d'un site ou d'un édifice patrimonial**

Les établissements à caractère culturel et patrimonial, publics et privés, et les services culturels Ville de Pau/Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées sont invités à participer à la manifestation en ouvrant leur portes gratuitement aux publics lors de ces journées, et en proposant des actions en lien avec la thématique nationale *Patrimoine des arts et divertissements*.

- **Vous êtes un intervenant extérieur, une association, un artiste...**

Vous souhaitez proposer une animation lors des Journées européennes du Patrimoine et bénéficier d'un financement.

En amont du dépôt des dossiers, un **accompagnement des porteurs de projets d'animation** est proposé. L'intervenant ou l'association qui souhaite présenter un projet d'animation ou de médiation en lien avec le thème 2019 et/ou les objectifs de la manifestation est invité à prendre rendez-vous avec l'équipe du Service Valorisation du Patrimoine chargée de l'événement.

Les intervenants qui souhaitent intervenir dans un lieu culturel de la Ville de Pau/CDAPB doivent prendre contact avec les responsables d'équipements pour examiner la faisabilité de leur projet.

Les associations bénéficiant déjà d'un conventionnement avec la Ville de Pau et la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées ne pourront prétendre à aucun financement supplémentaire pour des actions faisant déjà l'objet d'un objectif assigné dans ladite convention.

La structure porteuse recevra la totalité du financement une fois les animations effectuées, sur présentation d'un bilan détaillé et au prorata du budget réellement réalisé par rapport au projet initial, sur production d'une facture. En cas d'annulation sur décision de la Ville de Pau, le coût relatif à la préparation de l'animation sera versé. *A contrario*, si l'opération n'est pas menée à son terme à l'initiative de la seule association, aucun financement ne sera accordé.

## Examen des dossiers

### Les critères de sélection des projets

Pour être recevables, les propositions devront :

1. intégrer une dimension patrimoniale
2. être en adéquation avec le thème 2019 *Patrimoine des arts et divertissements* et/ou les objectifs de la manifestation, tels que présentés pages 2 et 3 de l'appel à mobilisation
3. faire apparaître l'une des orientations suivantes :
  - ✓ parcours ou circuit à grande échelle (en bus) ou à l'échelle d'un quartier
  - ✓ nouvelles pratiques de médiation du patrimoine (visites théâtralisées, visites-témoignages par les habitants, visites participatives, jeux...)
  - ✓ croisement des disciplines ou des champs artistiques
  - ✓ ateliers de pratique artistique ou valorisant les savoir-faire
  - ✓ rencontres avec des professionnels du patrimoine
  - ✓ actions pour les familles et le jeune public
  - ✓ mixité des publics (intergénérationnel, handicap...)
  - ✓ expérience insolite
4. proposer des animations libres et gratuites
5. indiquer un lieu de repli en cas de mauvaise météo
6. les projets devront respecter les principes du développement durable, tant sur le plan environnemental que sur celui du lien social
7. sur demande, les associations devront justifier de leur légalité administrative (extrait du J.O., dernier compte-rendu de l'A.G.),

Périmètre d'intervention : Pau et alentours

## Les soutiens de la Ville de Pau

En contrepartie de votre mobilisation pour les Journées européennes du Patrimoine, la Ville de Pau vous apporte un soutien en matière de communication, de matériel et de logistique.

- **Communication**

La Ville assurera la communication autour de cette manifestation. Un programme complet sera réalisé comme chaque année par la Ville de Pau, en lien avec la Direction de la Communication et Animation événementielle.

L'association porteuse de l'animation pourra en assurer la communication par ses propres moyens et mentionnera **obligatoirement** le soutien de la Ville de Pau, le cadre de l'animation et les logos de la Ville de Pau et du label *Ville d'Art et d'Histoire*.

- **Matériel et logistique**

Après réception par le candidat de la notification indiquant que son projet a été retenu, il pourra bénéficier d'un soutien matériel et/ou logistique. Pour ce faire, la structure devra prendre l'attache de la Direction de la Communication et Animation événementielle, un mois avant le début de la manifestation, en remplissant le formulaire à l'adresse suivante :

<https://www.pau.fr/article/comment-bien-organiser-une-manifestation>

Il est rappelé que la demande pourra être honorée totalement ou en partie, en fonction des moyens disponibles.

Le Service Valorisation du Patrimoine ne prendra pas en charge vos demandes de matériel.

## Date limite de dépôt des fiches de candidature

La fiche de candidature ci-jointe doit être complétée et adressée avant le vendredi **03 mai 2019**

- par mail en version numérique au service Valorisation du Patrimoine : [patrimoines@agglo-pau.fr](mailto:patrimoines@agglo-pau.fr)
- ou par voie postale :

Service Valorisation du Patrimoine  
L'Usine des Tramways  
avenue Gaston Lacoste  
64000 PAU

Pour tout renseignement complémentaire, l'équipe du Service Valorisation du Patrimoine se tient à votre disposition au **05 59 98 78 23** ou par mail : [patrimoines@agglo-pau.fr](mailto:patrimoines@agglo-pau.fr)

## Calendrier prévisionnel

Une **réunion de présentation de l'appel à mobilisation est organisée le mardi 02 avril 2019 à 18h** dans la grande salle du Pavillon des Arts.

- **02 avril 2019** - Lancement de l'appel à projet
- **03 mai 2019** - Clôture de l'appel à projet
- **Semaine 20** - Sélection des dossiers
- **Semaine 21** - Notification aux candidats (retenus ou refusés) par mail ou courrier